

Direction générale médicale et scientifique
Direction Procréation, Embryologie et Génétique humaines

Dossier suivi par
Madame Jessica GANE
Tel. : 01 55 93 58 54
jessica.gane@biomedecine.fr
Réf. DGMS/DPEGh/JGa/VLB 2023-029

La directrice générale

aux coordinateurs et personnes responsables
des centres clinico-biologiques d'assistance
médicale à la procréation

Copie aux présidents des sociétés savantes

Pour attribution

Saint-Denis, le **06 AVR. 2023**

Objet : Nouveaux codes CIM-10 prélèvement et don d'ovocytes

Madame, Monsieur,

L'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) a mis à jour les codes CIM-10 en 2023.

Désormais, le codage permet d'identifier séparément les séjours hospitaliers pour un prélèvement d'ovocytes dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation (AMP) des séjours pour un prélèvement d'ovocytes lorsque celui-ci est réalisé dans le cadre d'un don ou dans le cadre de la préservation de la fertilité.

L'une des missions de l'Agence de la biomédecine est d'assurer le suivi de la santé des femmes en AMP, notamment les donneuses d'ovocytes, afin d'améliorer leur prise en charge et de développer des méthodes de soins préventives.

Le codage de ces séjours permettra à l'Agence d'améliorer l'identification de ces donneuses d'ovocytes dans la base du Système national des données de santé (SNDS) et de réaliser des études épidémiologiques de qualité.

A titre d'exemple, en 2019, 836 donneuses d'ovocytes ont été déclarées par les centres d'AMP à l'Agence mais moins de 65% de ces femmes ont pu être identifiées au sein du SNDS.

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des codes pouvant être saisis pour le diagnostic principal décrivant les séjours pour prélèvement d'ovocytes :

- Z52801 : Prélèvement d'ovocytes pour l'assistance médicale à la procréation (AMP)**
- Z52802 : Prélèvement d'ovocytes ou de tissu ovarien pour la préservation de la fertilité**
- Z52803 : Prélèvement d'ovocytes pour autoconservation**
- Z52804 : Don d'ovocytes**

Je vous remercie de bien vouloir transmettre ce courrier relatif au nouveau codage à toutes les personnes potentiellement concernées, particulièrement celles effectuant la saisie des séjours dans votre logiciel.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information qui vous serait nécessaire.

Comptant sur votre précieuse collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Marine JEANTET



Directrice générale

Copie aux sociétés savantes :

Fédération nationale des centres d'étude et de conservation des œufs et du sperme humains (Fédération des CECOS)
Collège national des gynécologues et obstétriciens de France (CNGOF)
Groupe d'étude pour le don d'ovocytes (GEDO)
Groupe d'études sur la fécondation in vitro en France (GEFF)
Groupe de recherche et d'études sur la cryoconservation ovarienne et testiculaire (GRECOT)
Société de médecine de la reproduction (SMR)